



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dependance

Question écrite n° 45883

Texte de la question

Mme Segolene Royal attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le nouveau report de la mise en place de la prestation d'autonomie pour les personnes agees dependantes. Elle regrette que la proposition de loi no 486, deposee par les senateurs, instituant une prestation specifique dependance, ne soit qu'une solution d'attente, en recul par rapport a la proposition de loi precedente, et elle craint que cette solution provisoire ne devienne definitive. En effet, le plafond de ressources qui etait fixe a 9 329 francs dans le projet initial, va passer a 7 694 francs, privant ainsi un grand nombre de personnes agees du benefice de cette prestation. D'autre part, le versement d'une prestation en nature, exclusivement reservee aux personnes lourdement dependantes, soumise au recours sur succession, et prise en charge par les departements, va egalement accentuer les inegalites de traitement. C'est pourquoi, elle lui demande l'adoption d'un texte instituant une reelle prestation d'autonomie, des cet automne.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45883

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1996, page 6262